

CONSEIL GENERAL

Rue de la Gare 12
1468 Cheyres

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL

Date : 22 septembre 2025

Lieu : Châbles

CONSEIL GENERAL

Présidence : Marti Laure

Présences : Arnold Pascale, Balimann Erwin, Bourqui Fabrice, Brülhart Jonas, Cantova Sébastien, Carrard Michaël, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chanez Yves, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Frey-Wyniger Jocelyne, Grandgirard Janine, Märki Daniel, Marti Laure, Monney Florian, Poyet Jérôme, Riedo Nicolas, Sauter Ludovic, Stauffacher Jörg, Wyss Gérard

Excusés : Chieppa Valter, Demierre Alexandre, Heberling Sven, Pillonel Patrick, Pillonel Pittet Séverine, Sauterel Jean-Christophe, Rouiller Fabrice

Secrétaire : Dubey Marlyse

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Cornioley Christian, Hayoz Mary-Ann, Monney Fabien, Rapo Philippe, Rey Stéphane

Excusés : Delley Stéphane, Pochon Bernard

La présidente, **Mme Laure Marti**, souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. Elle salue également le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

Je vous adresse mes salutations les meilleures et vous souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général.

Après ce magnifique été, j'espère que vous avez tous préparé vos cartables, youpi, c'est la rentrée. Pour ma part, mon mandat a plutôt bien commencé car j'ai eu plusieurs apéritifs. Mais avec cette chaleur, rassurez-vous, ils servaient aussi de l'eau. En juin, la course des grenouilles a attiré une foule de coureurs. Chacun à son rythme, les runners et ainsi que quelques marcheurs ont parcouru les cinq ou les dix kilomètres du parcours. Juillet et août ont été riches en animations, Festi'Cheyres, sous un soleil radieux. C'était une magnifique édition. Le cinéma en plein air n'a pas pu avoir lieu à Châbles. En cause, une météo incertaine. Mais le retour des avions de chasse de Top Gun a bien eu lieu sur la plage de Cheyres.

N'oublions pas notre Fête nationale, une édition exceptionnelle, une vue incomparable sur le lac de Neuchâtel et un feu d'artifice grandiose. Encore un tout grand merci aux organisateurs pour leur dévouement afin de perpétuer cette tradition vieille de 734 ans. Pour toi, Florian, c'était Amazing.

L'automne pointe le bout de son nez. L'été touche à sa fin et la Bénichon, organisée par la Jeunesse de Cheyres-Châbles, a tenu toutes ses promesses. Ambiance campagnarde garantie, malgré une météo



quelque peu mitigée. Les vendanges ont de l'avance cette année et nous arrivons gentiment mais sûrement à la célébration de la récolte du raisin pour en faire du vin. Les festivités auront aussi de l'avance, agenda scolaire oblige, l'USL a décidé de décaler la date de la fête. Elle aura donc lieu le premier week-end d'octobre, soit les 3, 4 et 5 octobre prochains. Réservez d'ores et déjà votre week-end.

Nous allons commencer la partie officielle. Je vous prierai donc d'éteindre ou de mettre en veille vos portables.

Conformément à l'article 38 de la loi sur les communes, je vous rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce soir, par courriel ou par lettre personnelle, par publication dans la Feuille officielle, par affiche au pilier public ou sur le site de notre commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

Les scrutateurs sont : Mme Janine Grandgirard, MM. Ludovic Sauter et Yves Chanez.

Je remercie d'avance Mme Marlyse Dubey, secrétaire du Conseil général pour la rédaction du Procès-verbal et vous informe que cette séance sera enregistrée afin d'en faciliter la rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo). La bande sera effacée sitôt le PV approuvé.

Je rappelle à tous les intervenants de bien vouloir vous exprimer au micro et de parler suffisamment fort et distinctement afin que l'enregistrement soit audible.

Je demande maintenant à tous les Conseillers généraux de bien vouloir lever leur feuille de vote et aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 23

Majorité : 12

Quorum atteint

Sont excusés Mme Séverine Pillonel-Pittet, M. Jean-Christophe Sauterel, M. Alexandre Demierre, M. Sven Heberling, M. Valter Chieppa, M. Patrick Pillonel et M. Fabrice Rouiller.

Pour le Conseil communal, M. Stéphane Delley et M. Bernard Pochon sont excusés. Merci.

Je rappelle que les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas. Le quorum étant atteint, je déclare cette assemblée valablement constituée.

L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran. Il ne sera donc pas lu.

L'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 mai 2025
2. Election d'un membre suppléant au bureau du Conseil général
3. Présentation de la planification financière à moyen et long terme
4. Information sur le futur des installations scolaires
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 44'000.00 pour la mise en conformité de l'arrêt de bus «Châbles FR, Ecole » – Phase étude
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 136'000.00 pour la réfection de la route de Crevel - Phase étude



7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000.00 pour la création d'un Plan d'Aménagement de Détail pour le secteur du caravanning
8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 136'000.00 pour la fusion et l'actualisation du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)
9. Informations du Conseil communal
10. Informations du Conseil général
11. Divers

Il n'y a aucune remarque concernant l'ordre du jour.

La présidente demande maintenant de procéder au vote pour l'approbation du tractanda.

Que ceux qui approuvent le tractanda lèvent la main.

Vote :

Approbation : 23 Avis contraire : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé par 23 voix.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 mai 2025

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

La présidente rappelle que le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Il n'y a aucune remarque concernant le procès-verbal.

Je demande aux Conseillers généraux qui approuvent le PV de s'exprimer par main levée.

Vote :

Approbation : 23 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2025 est approuvé par 23 voix.

2. Election d'un membre suppléant au bureau du Conseil général

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Nous avons reçu une seule candidature pour le poste, celle de M. Patrick Castioni.

Y a-t-il une autre candidature ?

Non, si ce n'est pas le cas, M. Castioni est élu nouveau suppléant pour le groupe Avenir.

3. Présentation de la planification financière à moyen et long terme

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

La présidente donne la parole à M. Philippe Rapo, Vice-Syndic, pour la présentation du dossier.

M. Philippe Rapo, Vice-syndic

Mesdames, Messieurs,



Notre commune se trouve à un tournant de son développement. La vision communale, a été adoptée conjointement par le Conseil communal et le Conseil général en 2022. Cette vision n'est pas qu'un simple énoncé de principe, elle est la boussole qui guide toutes les décisions stratégiques. Elle est aujourd'hui confrontée à des défis concrets et urgents que seule une action résolue peut relever.

La population actuelle s'élève à 2'500 personnes, avec une croissance progressive qui devrait atteindre les 3'000 habitants au cours des dix prochaines années. Les projections prudentes de BDO SA (qui est l'une des principales sociétés d'audit et de conseil de Suisse) confirment cette dynamique, estimant une croissance d'environ 2% par an, ce qui porterait la population à 2'738 habitants d'ici à 2029. Cette croissance, bien que souhaitable, met une pression considérable sur les infrastructures existantes, qui sont déjà à bout de souffle.

Dans notre projection, nous avons bien entendu tenu compte du coût du maintien des infrastructures existantes dont 4 demandes de crédit vous sont déjà demandées ce soir pour un montant total de CHF 426'000.00.

Les besoins se manifestent à tous les niveaux de la vie communautaire. L'éducation est un secteur particulièrement touché. Nos 212 enfants d'âge scolaire sont actuellement répartis dans des locaux hétéroclites et souvent inadaptés. Des classes ont dû être installées dans des appartements rénovés, des conteneurs, voire d'anciennes salles de sport mal éclairées. Si la projection du nombre d'enfants reste stable à l'horizon 2030, la promiscuité et la qualité médiocre des infrastructures actuelles ne permettent pas de garantir des conditions d'apprentissage optimales pour les générations futures. L'urgence d'une intervention est d'autant plus évidente qu'il est impossible d'étaler la construction d'une nouvelle école sur une trop longue période.

Le défi est tout aussi pressant pour les autres générations. Les seniors, qui représentent environ 20% de la population actuelle avec 500 personnes de plus de 65 ans vont atteindre, selon nos données, le nombre de 730 d'ici 2029. Ils souhaitent rester le plus longtemps possible dans la commune. Cependant, l'absence de logements plus petits et adaptés les contraint à demeurer dans des maisons devenues trop grandes, ou à envisager un départ forcé vers des structures comme l'EMS. Le manque d'offres de logements impacte également les jeunes familles, qui ne trouvent ni location ni biens à acheter, contribuant au départ de la jeunesse et au vieillissement de la population.

Enfin, le dynamisme social est entravé par un manque flagrant d'infrastructures. La demande de salles de réunion, de sport, de musique ou d'activités théâtrales est en forte augmentation. Faute de locaux adéquats, la commune a dû recourir à des installations provisoires ou louer des espaces dans des communes voisines. Cette solution, non seulement coûteuse, est de plus en plus difficile à mettre en œuvre, les autres collectivités étant confrontées aux mêmes problématiques. La commune de Cheyres-Châbles ne dispose pas non plus de véritables "cœur de village" avec des espaces de convivialité, des places de jeux ou des petits commerces, ce qui freine le développement d'une cohésion sociale essentielle à la vie communautaire.

En l'absence d'une action structurée et immédiate, les conséquences de cette inaction seraient sévères. La dégradation du tissu social, la perte d'attractivité pour les jeunes familles et la dépendance croissante envers les communes voisines mettraient en péril l'indépendance même de Cheyres-Châbles. La planification d'investissements ambitieux qui est proposée est donc une réponse stratégique et indispensable à ces défis.

La priorité est donnée à la construction d'infrastructures d'apprentissage modernes. Le plan prévoit la construction d'un nouveau bâtiment scolaire dans le secteur 3 de Cheyres, avec un coût estimé de CHF 10.4 mio. Un bâtiment pour l'accueil extrascolaire (AES), d'un coût estimé de CHF 4.55 mio, est également prévu, de même que la rénovation de l'école dans le secteur 1 de Châbles (estimé à CHF 3.77 mio). Ces investissements majeurs sont complétés par l'acquisition de mobilier (estimé à CHF 500'000.00) et des aménagements extérieurs.

Pour répondre à la demande croissante d'activités et de rassemblements, des projets clés sont inclus. La rénovation de la salle polyvalente à Châbles (estimé à CHF 2.2 mio) et l'aménagement d'une placette

de villages permettront de créer ces "cœur de village" qui manquent aujourd'hui. Une zone de loisirs est également planifiée pour offrir des espaces de loisirs adaptés à tous.

Je rappelle que le plan ne néglige pas le maintien et la modernisation du patrimoine existant. D'importants travaux de réfection de routes (estimé à CHF 5.5 mio) sont prévus, ainsi que la modernisation des installations portuaires, dont les petits ports (estimé CHF 4.4 mio) et la construction d'un nouveau bâtiment pour la voirie (estimé à CHF 2.6 mio)

Face à ces défis, le Conseil communal a élaboré un plan d'investissements stratégique et pluriannuel qui répond directement aux besoins de la population. Ce plan, d'un montant total de près de CHF 25 mio sur la période 2025-2029, est le reflet d'une volonté politique forte de moderniser nos infrastructures et de garantir un avenir durable pour la commune.

Ce plan d'action ne peut pas être échelonné sur une trop longue période ni attendre la fin d'un projet pour en lancer un autre, car les besoins sont simultanés et urgents. C'est pourquoi la planification des dépenses d'investissement présente une accélération notable au cours des prochaines années. Après des investissements estimés à CHF 2.7 mio en 2026 et CHF 4.2 moi en 2027, le plan prévoit des montants plus importants de CHF 9.4 mio en 2028 et CHF 8.2 moi en 2029. Cette non-linéarité n'est pas le fruit du hasard, mais une nécessité technique liée à la nature des projets d'infrastructure. On ne peut pas "lisser" le coût de construction d'une école sur cinq ans, par exemple, sans compromettre le projet lui-même.

L'augmentation massive des dépenses en 2028 et 2029 est la cause directe des difficultés financières que les projections mettent en évidence, et le Conseil communal a choisi de ne pas masquer cette réalité.

Pour ramener les finances à l'équilibre et garantir une gestion saine, la commune a deux options principales : augmenter le coefficient fiscal ou puiser dans ses fonds propres. Chacune de ces options a des conséquences différentes sur le long terme.

La première option, celle de l'ajustement du coefficient fiscal, implique un coût direct pour le contribuable. Le rapport BDO SA estime que pour ramener la MNA (Marge Nette d'Autofinancement) à l'équilibre, une augmentation du coefficient fiscal effectif de 70% à 84.07% serait nécessaire d'ici à 2029. Cela se traduirait par une augmentation progressive ou par pallier des impôts pour les ménages. La deuxième option, celle de l'utilisation des fonds propres, semble à première vue plus attrayante, car elle permettrait de financer les pertes annuelles sans augmenter les impôts. Les fonds propres de la commune se montent à environ CHF 20 mio. Si les pertes annuelles de la MNA après DA (CHF - 293'000.00 en 2026, CHF -605'000 en 2027, etc.) étaient couvertes par ces fonds, cela donnerait un faux sentiment de sécurité.

Revenu imposable	2026	2027	2028	2029
Coeff. d'impôt	73.34%	76.5%	79.95%	84.07%
CHF 25,000	CHF 24	CHF 47	CHF 72	CHF 101
CHF 60,000	CHF 120	CHF 234	CHF 358	CHF 507
CHF 120,000	CHF 354	CHF 689	CHF 1,055	CHF 1,492
CHF 180,000	CHF 627	CHF 1,220	CHF 1,868	CHF 2,641

J'ai fait un petit tableau ici, j'ai mis un peu en perspective pour un couple marié, avec des revenus que vous voyez ici de CHF 25'000, CHF 60'000, CHF 125'000 et CHF 180'000. Vous voyez les augmentations qui étaient prévues par BDO. Si on regarde, on passerait de 70% à 73% en 2026, 76% en 2027, 79% et 2028 et 84.07% en 2029.

Donc pour un couple avec CHF 180'000.00 de revenus, on aurait une salle de gym, une école, tout ça pour CHF 2'641.00. C'est pour celui qui gagne CHF 180'00.00 de revenu imposable par année.



La commune de Cheyres-Châbles est à un moment décisif de son histoire. La croissance démographique est une formidable opportunité, mais elle exige une réponse forte en matière d'infrastructures. Le plan d'investissements stratégiques présenté est la concrétisation d'une vision à long terme. Il s'agit de construire les écoles de demain, de créer des cœurs de villages conviviaux, et de moderniser notre patrimoine pour les générations futures.

Cette transformation a un coût et le Conseil communal a choisi la voie de la transparence en présentant l'impact financier de manière directe. L'augmentation des impôts est la conséquence logique et nécessaire de cette ambition. Ce coût, lorsqu'il est mis en perspective, s'avère modeste pour chaque ménage, surtout au regard des avantages qu'il génère.

Le choix est clair : soit la commune investit dans son avenir, en assumant une augmentation de ses charges et de sa dette, pour devenir une collectivité attractive et dynamique, soit elle renonce à cette ambition au risque de voir ses infrastructures se dégrader, sa cohésion sociale s'effriter et sa population stagner. C'est le prix de l'indépendance et de l'innovation.

En assumant ce plan, la commune de Cheyres-Châbles fait le choix de la qualité de vie, de la solidarité entre les générations et de son autonomie. C'est un investissement dans un avenir que d'autres communes nous envieront, et il est essentiel que la population comprenne que c'est une étape inévitable pour rester une collectivité forte et indépendante.

Concernant les prochaines étapes, nous allons présenter à la Commission financière le détail de notre planification à long terme, ainsi que préparer le budget 2026, basé sur cette nouvelle feuille de route.

Cet outil, bien entendu, évoluera avec le temps. Il nous permettra néanmoins de piloter efficacement notre commune dans les années à venir.

Enfin, et ce point est essentiel, je tiens à rappeler que les 4 demandes de crédits présentées ce soir font partie intégrante de notre analyse et de notre planification. Il est donc important qu'elles soient acceptées. En effet, nous accusons déjà un retard dans les investissements nécessaires au maintien de nos structures actuelles.

Comme vous avez vu, je n'ai pas pu vous présenter un tableau parce que le tableau, il est énorme. Je veux dire, je voulais montrer un petit peu les idées qu'on avait. Mes collègues ici présents, peuvent répondre à certaines demandes que vous avez maintenant. Je pense que la parole est à vous parce que maintenant on peut en discuter. Et puis, j'espère que vous avez des questions.

Mme la présidente remercie le Conseiller communal et ouvre la discussion.

M. Daniel Chanez, Conseiller général

Merci Philippe pour toutes ces informations. J'ai juste une petite question : le MEP a été intégré avec les différentes planifications qu'on avait reçues au mois de décembre l'année passée?

M. Philippe Rapo, Vice-Syndic

L'année passée, on a remis à la Commission financière une planification avec la première approche du MEP, on était à 95% de ce qui est maintenant. Et puis on avait remis également la planification sur le tout qui a été corrigée parce que ça corrige toujours. Mais c'est à 95% de ce que vous avez reçu l'année passée.

Mme Magali Chanez, Conseillère générale

Philippe, tu parlais de l'augmentation des impôts, donc les crédits qu'on vote ce soir ont déjà des impacts sur ces futures augmentations. Et donc, comme tu disais, ça va se faire progressivement. Dans combien de temps ou combien d'année aurons-nous des propositions d'augmentation pour être toujours à niveau question budgets ?

M. Philippe Rapo, Vice-Syndic



Si on ne fait rien, je dis cela, car les 5 dernières années on a fait un peu de recapex, on a réinvesti sur les trucs qui existaient, on a fait, mais pas assez. Donc on a du retard et chaque année, on disait dans nos budgets d'investissement, on n'arrive pas à utiliser ce qu'on a et ça on doit avoir la volonté de continuer. Et tant qu'on ne fait pas ça, effectivement on peut même baisser les impôts. Et c'est comme une société, si tu ne réinjectes pas, tu bouffes, tu bouffes, puis à la fin elle est invendable, parce que tu as tout bouffé la substance. En 2 mots c'est ça : soit on ne fait rien et on baisse les impôts, on peut. Quoique je n'ai pas fait le calcul exact pour dire que les investissements obligatoires qui vont venir comme l'ERES, le PIEP ou le PGEE, ce sont des investissements obligatoires. Je ne sais pas l'impact qu'il y aura, mais de toute façon on aura un impact. Mais on peut dire ici, il y a, à peu près CHF 35 mio qui vont être investis, on passe à 85, à 84.07 d'impôts. Et ça, c'est une planification pour autant que les impôts, par exemple sur l'immobilier, restent tout en bas. Parce que là, on n'a pas planifié comme ça se passe ces dernières années. Donc si ça se passe comme ces dernières années, ça sera moins important.

Christian Cornioley, Conseiller communal

La question de Magali c'est de savoir si les crédits votés ce soir induisent une augmentation.

Philippe Rapo, Conseiller communal

Aucun, mais vraiment rien parce que c'est rien du tout. Parce que ce qu'il a mis ce soir c'est une étude pour savoir combien ça coûte. On était à notre dernière planification à CHF 1.9 mio pour la route, celle que vous avez reçu de la Commission financière et maintenant dans la nouvelle projection qui est à CHF 3 mio. C'est clair que ça bouge tout le temps. C'est justement l'étude qui nous dira combien ça coûtera.

M. Patrick Castioni, Conseiller général

Je n'aime pas trop les hypothèses, mais je pose quand même la question : est-ce que vous voyez au niveau du Conseil communal un risque de départ de bons contribuables, d'entreprises ? Je sais qu'on ne peut pas savoir comme ça, mais peut-être faire des comparaisons avec d'autres communes. Et si oui, est-ce que le 84,07 qu'on a vu avant c'est vraiment le worst case où justement c'est des entreprises qui partent, ou des bons contribuables ou y a-t-il un risque que ce soit encore plus en fait ?

Philippe Rapo, Conseiller communal

C'est BDO qui a vraiment travaillé là-dessus, ils ont pris la moyenne des contribuables au niveau cantonal. Il y en a un qui part, deux. Il y en a certains qui sont partis, ils croyaient que la commune allait tomber, mais elle n'est pas tombée. On a quand même un gros socle de contribuables.

M. Patrick Castioni, Conseiller général

Vous ne voyez pas un énorme risque ?

Philippe Rapo, Conseiller communal

Non, il n'est pas énorme, parce qu'on n'a pas un gros socle de gros contribuables, c'est pas du Pareto à 80/20.

Christian Cornioley, Conseiller communal

Ce qui est intéressant, Patrick, c'est qu'on met des services en face de ces montants. Il y a aussi des gens qui sont intéressés. Aujourd'hui, il y a un niveau d'exigence qui est différent. Donc les gens sont aussi intéressés par les services qu'on offre. La question c'est : on met combien de millions et on a quoi pour cette somme ?





M. Denis Chanez, Conseiller général

Merci Philippe pour ta présentation. Juste une petite précision : ce que tu nous as présenté, c'est les investissements relatifs au MEP, c'est-à-dire à l'infrastructure, ce qui a été dessiné sans tenir compte des investissements futurs qui devraient arriver peut-être avec la STEP, les hôpitaux, des choses comme ça?

M. Philippe Rapo, Conseiller communal

Non, tout est compris. Je présenterai à la Commission le tout, mais il y a tout dedans, vraiment on a tout, on a tout ce qu'il peut y avoir comme CHF 6 mio pour l'ERES. Ils sont déjà planifiés dans le temps. On a par exemple la rénovation de la grue du port, mais dans 8 ans. On a certainement oublié quelque chose, mais je crois qu'on n'est pas mal.

4. Information sur le futur des installations scolaires

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

La présidente donne la parole à M. Stéphane Rey, Conseiller communal.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter la situation et les perspectives de nos infrastructures scolaires. Cette présentation a été préparée avec mes collègues Mary-Ann, car cela touche son dicastère et Philippe pour les aspects financiers.

Cette présentation est structurée en trois parties :

- l'évolution des effectifs scolaires et les projections pour les prochaines années ;*
- la stratégie du Conseil communal pour les infrastructures scolaires et parascolaires ;*
- et enfin, les enjeux liés à la création d'un nouveau centre scolaire à Cheyres.*

La stratégie est essentielle et elle se base sur 3 axes qu'il s'agit d'équilibrer:

- les nouveaux besoins et ceux liés à l'augmentation des effectifs,*
- les attentes de la population en termes de qualité et de proximité des infrastructures,*
- notre marge de manœuvre financière, qui reste limitée.*

L'objectif de la présentation est de vous donner un aperçu clair des enjeux actuels, mais aussi des options pour développer des infrastructures scolaires adaptées et durables.

Avec la création de plusieurs nouveaux quartiers, comme la Condémine à Cheyres, la population a fortement augmenté au cours des deux dernières décennies. Cette croissance s'est directement reflétée dans les effectifs scolaires, avec une hausse continue et un pic en 2024.

Aujourd'hui, nos possibilités de construction sont presque épuisées. Selon le plan financier, la population devrait se stabiliser à 3'000 habitants d'ici 2030. En conséquence, les effectifs scolaires devraient diminuer légèrement dès 2026, avant de se stabiliser. Cette tendance s'explique notamment par le vieillissement de la population et le départ de nombreux jeunes qui malheureusement ne trouvent pas de logements abordables.

Passons maintenant au site de Châbles.

Grâce aux investissements réguliers de l'ancienne commune, nous y disposons de cinq salles spacieuses et bien équipées, conformes aux normes actuelles. Ces salles permettent d'accueillir les deux demi-cycles pédagogiques, avec des espaces adaptés, le premier cycle demandant des espaces plus grands. Actuellement, ce sont les cycles 3H à 8H qui sont regroupées sur Châbles.

Le site comprend également des salles spécialisées pour les Activités Créatrices Manuelles et Textiles (ACM et ACT). La buvette et la grande salle sont utilisées pour d'autres activités annexes, comme par exemple, des cours de religion.

L'état des classes est excellent, mais la superstructure du bâtiment doit être adaptée aux normes actuelles. Compte tenu de l'état fonctionnel et de ses équipements, ce site mérite clairement d'être conservé dans sa fonction scolaire.

À Cheyres, la situation est assez différente. Nous disposons là de cinq salles de classe dans le bâtiment datant de 1912. Au fil du temps, des transformations ont été réalisées, comme la reconversion des anciens appartements de fonction ou, plus récemment, l'aménagement de l'ancienne salle communale en salle de classe.

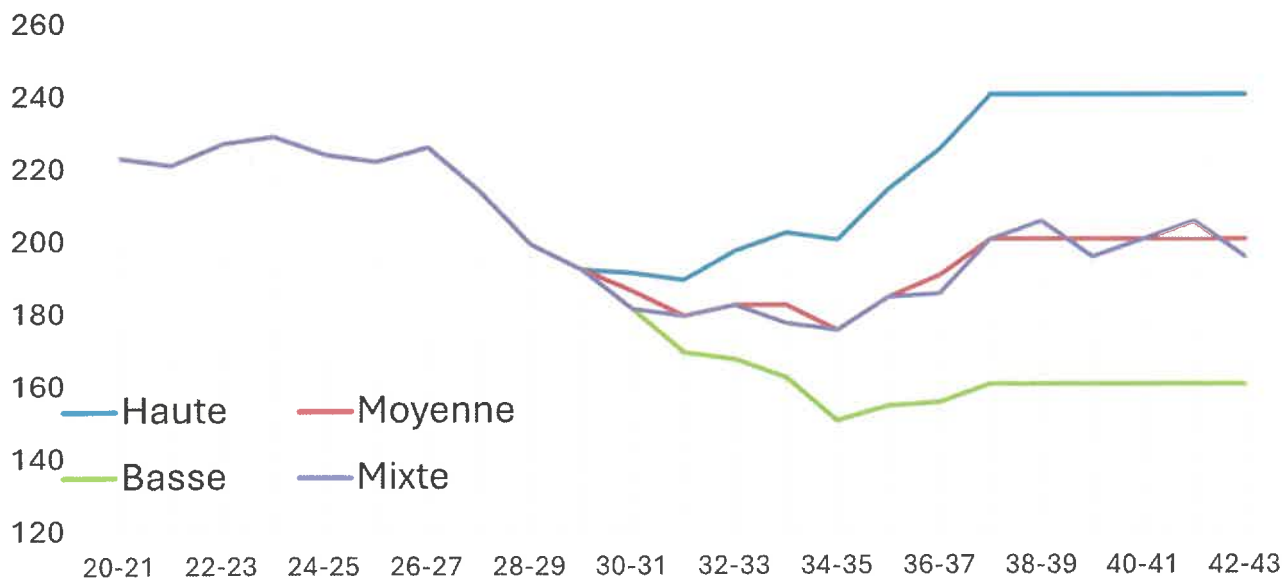
Ce bâtiment est vieillissant et nécessite une rénovation lourde: chauffage, toiture, sécurité incendie, l'entier du second œuvre comme les crépis, les peintures, les sanitaires, etc. Un autre point essentiel est que ce bâtiment est classé en catégorie A au patrimoine culturel. Ses structures intérieures doivent être préservées. En conséquence, il est tout simplement impossible de le mettre aux normes actuelles pour des salles de classe modernes.

C'est pourquoi le MEP prévoit de reconvertir ce bâtiment. Son avenir ne sera plus scolaire, mais plutôt administratif et communautaire avec l'accueil de l'administration communale, des services à la population et de locaux pour les sociétés locales.

À côté du bâtiment principal, donc côté grande salle, deux pavillons construits au début des années 2010 sont situés de l'autre côté de la route. Cette séparation pose certains problèmes au niveau sécuritaire et au niveau organisationnel. En 2021, un pavillon provisoire a également été installé pour l'accueil extrascolaire. Sa flexibilité est un atout, il pourrait facilement être converti en salle de classe si nécessaire.

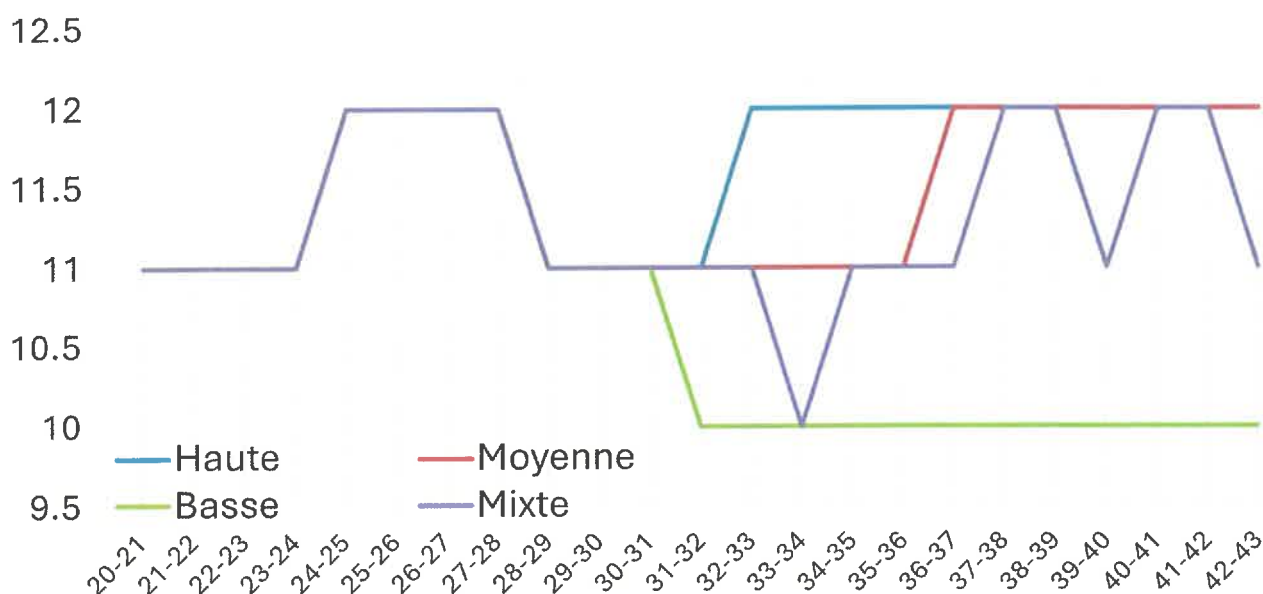
Voici le graphique qui illustre l'évolution des effectifs scolaires :

projection du nombre d'élèves



Sur la partie de gauche, nous voyons la situation passée et actuelle. A partir du point où les cours se séparent, vous voyez les projections des prochaines années. Elles ont été établies par l'administration sur la base des données du contrôle des habitants. Elles intègrent les naissances, les enfants déjà inscrits dans les statistiques, ainsi que les nouvelles constructions prévues. 3 scénarios ont été définis, un optimiste, un pessimiste et un réaliste qui se trouvent au milieu. Dans les 3 cas, on constate qu'après quelques années, la courbe se stabilise, la moyenne haute ne dépassant que légèrement les effectifs actuels. Donc si on prend la variante pessimiste ou optimiste, dépendant de quel côté on se trouve.

projection du nombre de classes



Ce deuxième graphique illustre l'évolution du nombre de salles de classe nécessaires, donc c'est le nerf de la guerre. Comme précédemment, la partie de gauche montre la situation actuelle, et la partie de droite représente les projections avec nos 3 scénarios.

Après le pic de 2024, qui nous a contraint à ouvrir une nouvelle salle de classe, les besoins devraient se stabiliser à 11 salles de classe jusqu'en 2029. Ensuite, selon le scénario retenu, le nombre de salles de classe pourrait légèrement varier à la hausse ou à la baisse, mais ne dépassera vraisemblablement pas le pic de 2024. Il faut rappeler que la répartition des classes par demi-cycle est fixée chaque année par le canton. Enfin, l'école inclusive a un impact important. Certains élèves peuvent compter jusqu'à triple dans le calcul. Cela montre bien que la définition des besoins en salles de classe n'est pas une science exacte.

Voici en résumé la situation de départ qui a guidé notre stratégie. Quel que soit l'avenir des écoles actuelles, elles resteront des bâtiments publics. Ceux-ci devront donc être mis aux normes. Notre stratégie poursuit deux objectifs : répondre aux besoins futurs, avec des infrastructures scolaires et parascolaires, et d'autre part, préserver au mieux nos finances.

Les besoins internes de l'établissement scolaire évoluent. Le premier concerne le service logopédique, pédopsychiatrique et ergothérapique, le SLPE. Il doit désormais être intégré dans chaque établissement scolaire. Cela implique pour nous la création d'un local qui doit être modulaire. Le 2^e besoin, c'est un local supplémentaire adapté pour les travailleurs sociaux en milieu scolaire. Le 3^e, est un espace spécifique pour les cours d'appui et les cours de religion. Il est également nécessaire de prévoir une marge de manœuvre pour rouvrir une classe supplémentaire si les effectifs devaient augmenter. Une école se construit pour des générations, pas pour une législature. Enfin, des locaux annexes sont indispensables comme une salle des maîtres.

Une bonne stratégie doit être équilibrée. C'est pour cela qu'il faut également tenir compte de critères externes à l'école. Premièrement, l'aménagement du territoire : le canton a fixé des conditions pour le maintien de la parcelle située au nord-est de la Grande salle de Cheyres, donc dans la Zone d'Intérêt Général. Si nous ne réalisons pas rapidement un aménagement conforme à la destination de cette zone, la parcelle RF 5142 pourrait être sortie de la zone constructive lors de la prochaine révision. Deuxièmement, les finances : même si notre situation est confortable, les coûts sont élevés. Actuellement, le prix d'une salle de classe dépasse le million de francs. Déplacer toutes les classes de Châbles à Cheyres coûterait entre CHF 7 et 8 mio supplémentaires, ce qui impliquerait inévitablement



une hausse d'impôts supplémentaire. De plus, affecter l'école actuelle à d'autres activités, donc je parle de celle-ci, ne permettrait pas d'éviter la rénovation des superstructures. Ici, on doit faire quelque chose. Enfin, le géopolitique et social : les habitants sont attachés à des infrastructures locales et la convention de fusion garantit le maintien d'une école sur 2 sites.

Notre stratégie consiste à mettre en place les infrastructures prévues par le MEP et de créer un nouveau centre scolaire à Cheyres qui permettra de regrouper l'AES, actuellement réparti sur 3 sites. La création d'une salle de sport supplémentaire sera envisagée, mais réalisée dans un 2^e temps. Il faut savoir que dès qu'on dépasse les 170 élèves, le premier temps exige une salle de gym double ou 2 salles de gym simples. Aujourd'hui, nos grandes salles comptent comme une unité. Et Philippe l'a dit avant, on a énormément de demandes de sociétés locales.

Le nouveau centre devra être modulaire et extensible pour anticiper les besoins futurs. Cette stratégie est pragmatique, elle répond aux besoins tout en préservant les finances communales. Éviter de recourir à des solutions temporaires comme des villages de containers.

Nous arrivons maintenant au cœur du sujet de la construction d'un nouveau site scolaire à Cheyres. Bien que cela puisse sembler simple, ce projet est strictement encadré par le canton avec une marche à suivre bien précise.

La première étape consiste à annoncer le projet à la Direction de la Formation et des Affaires Culturelles (DFAC). Ceci afin de justifier ce qu'on appelle la clause du besoin. Ensuite, une étude préliminaire est obligatoire, celle-ci est requise pour vérifier la faisabilité. Dans notre cas, cette étape a déjà été réalisée pour Châbles. Pour Cheyres, le rapport du MEP répond aux exigences d'une étude préliminaire, donc c'est fait. Il est également nécessaire de respecter les marchés publics, les normes de gestion de projet, notamment les normes SIA, c'est-à-dire de passer par un crédit d'études avant de pouvoir réaliser. Cela fait beaucoup d'études et de concepts. Chacune de ces étapes permet de passer à la suivante en garantissant la qualité et la transparence tout au long du cycle de vie du projet. L'entrée dans les processus de marchés publics est encadrée par des seuils financiers qui déterminent la marge de manœuvre des collectivités. Il est important de noter que les projets doivent être considérés dans leur globalité. On ne peut pas saucissonner pour avoir des seuils plus bas. Pour les marchés de construction, le seuil à partir duquel des offres doivent être ouvertes à l'international est de CHF 8.7 mio. Cette règle s'applique à tous les niveaux publics : les entreprises publiques, les cantons, les districts, les associations de communes et bien sûr les communes elles-mêmes. Pour le futur site scolaire de Cheyres, la taille du marché correspond aux infrastructures prévues par le MEP dans le secteur 3. Selon le budget, joint en annexe du MEP, cela représente, sans les aménagements extérieurs, un peu moins de CHF 20 mio. Les montants que Philippe a annoncés ne sont pas les mêmes qu'on prend dans les seuils pour les marchés publics. Je peux vous expliquer, mais on exploserait le cadre de cette présentation si je rentrais dans les détails. Pour un projet de cette envergure, les experts sont clairs, nous devons obligatoirement passer par un appel d'offres ouvert. Reste maintenant à définir quelle procédure spécifique choisir. Pour le site de Châbles, la taille du marché global correspond aux infrastructures prévues par le MEP dans le secteur 1. Ici aussi, selon le budget, joint en annexe du MEP, cela représente CHF 4.6 mio. Nous sommes donc en dehors des marchés publics dits internationaux, mais nous devons tout de même respecter les seuils en fonction des types de marchés. Revenons au futur centre scolaire de Cheyres. Comme le projet devra passer par un appel d'offres public, nous devons organiser un concours avant de démarrer. 3 options sont possibles : un concours dit "ouvert", où les architectes venant d'un peu partout peuvent participer. Le bémol ici, c'est qu'il doit être ouvert à l'international. Cela signifie qu'un architecte de Paris, ou de Pétaouchnock, pourrait remporter le mandat. Un concours en procédure sélective avec une présélection des candidats par un jury selon des critères préétablis est la deuxième variante. Dans les deux premiers cas, un collège d'experts choisira le projet lauréat et ensuite, le lauréat pourra ensuite développer son projet via un crédit d'étude. Enfin, la troisième option serait de refaire un MEP, On vient d'en terminer un récemment, je ne vais pas m'étaler là-dessus. Chaque procédure se distingue par sa complexité, son coût et sa durée. Le concours ouvert est le plus rapide et le moins cher. Il faudrait environ un an à notre commune pour le



réaliser. Le concours en procédure sélective ressemble au MEP. Il prend environ 4 mois de plus qu'un concours ouvert et coûte un petit peu plus cher. Le jury définit les critères de sélection et les évalue avant de partir dans la phase créative. Le MEP est la procédure la plus longue et la plus coûteuse. Il faudrait compter environ 2 ans. On voit avec la force de frappe qu'on a eu d'un dernier MEP pour pouvoir réaliser ce projet.

Après consultation et discussion au niveau du Conseil, nous allons probablement choisir le concours en procédure sélective. Cela constitue un bon compromis entre la durée, le coût et la qualité du projet. La prochaine étape sera de choisir un bureau pour organiser le concours. La procédure finale sera définie avec lui et un budget sera établi. Une demande de crédit pour l'organisation du concours vous sera présentée au Conseil général de décembre. En parallèle, nous avons lancé la demande auprès de la DFAC. A l'issue du concours, un crédit d'étude sera demandé pour le centre scolaire de Cheyres basé sur le projet du lauréat. Une demande de crédit d'étude pour la rénovation, du site de Châbles sera également présentée en décembre. Mener ces deux projets de front est utile et opportun. Cela permettra d'obtenir un planning précis et de répondre à la question "où accueillir les élèves durant les travaux?" Ce crédit d'étude donnera aussi une estimation du budget à plus ou moins 10%. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la présidente remercie le Conseiller communal et ouvre la discussion.

M. Denis Chanez, Conseiller général

Je n'ai pas de question, c'est plutôt un complément, parce qu'on a vu dans une autre commune, ils ont fait aussi le projet, puis un concours qui a été fait. Juste bien faire attention que le budget qui est remis par le cabinet d'architecte soit réaliste et qu'il tienne compte de tous les coûts. Parce que je sais qu'un établissement dans la Sarine qui avait été projeté sur quelques millions, et qu'au final le projet coûte bien plus cher et après il faut commencer à couper. Donc juste bien faire attention dans ces procédures sélectives. Et puis la question que j'avais : c'est que si le lauréat a choisi, on est obligé de réaliser son projet. On est d'accord?

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Le point soulevé est très pertinent. C'est la raison pour laquelle c'est important de passer par le crédit de construction. Il y a une époque où j'ai été président de la Commission de bâtisse de la ferme Märki. On n'a pas fait cette étape, et puis on est venu pleurer devant le Conseil général pour demander une rallonge. Donc de passer par le crédit d'étude permet de plausibiliser la démarche. Il y a certaines phases, je vous en avais parlé une fois, il y a une phase importante, c'est la rentrée des offres. Donc on peut imaginer d'inclure dans le crédit d'étude d'avoir des offres rentrées, on peut même adjudger sous réserve de l'acceptation d'un crédit d'engagement pour la réalisation. Donc je pense que c'est une méthode qui est assez intéressante, on perd un petit peu de temps mais on arrive lorsqu'on fait le crédit d'engagement pour réaliser le projet avec des coûts qui sont plus ou moins définitifs. Pour la deuxième question, les bonnes pratiques veulent en général que ce soit le lauréat qui réalise le projet. Après, ça arrive, si c'est un lauréat qui vient de l'autre bout de la planète, il y a des discussions qui se font, il y a des dédommagements qui peuvent être discutés, etc. ou c'est repris par un collègue, un confrère qui serait local. Et les us veulent que ça soit fait de cette manière-là. La procédure en procédure sélective, c'est intéressant parce que nous on fixe les critères avec le jury pour sélectionner ces gens, donc ça va permettre de filtrer et puis si on peut garder un mandat par-là, on ne va pas se gêner.



5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 44'000.00 pour la mise en conformité de l'arrêt de bus «Châbles FR, Ecole » – Phase étude

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole à M. Christian Cornioley, Conseiller communal en charge du dicastère.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Voici quelques photos de l'arrêt de bus Châbles/FR Ecole. Les joies de la milice, et je trouve que c'est juste génial dans notre fonction, parce qu'on vit les choses. Avant j'étais très convaincu, maintenant je suis un ultra convaincu qu'il faut faire assez rapidement quelque chose. Je croise quelques visages le matin, j'ai la chance depuis la rentrée scolaire d'accompagner ma petite fille. Franchement, quand vous voyez le bus qui arrive ici, le bus qui vient de Cheyres, il dépose en partie des élèves qui viennent de Cheyres, ceux de Châbles attendent à moitié sur la route. C'est ultra compliqué. On a posé des cailloux parce que bien sûr les voitures essaient de passer entre le bus et la chaussée. Franchement, pour moi, c'était une grande leçon de vie. On l'appelle dans le cadre du jargon des transports publics un arrêt bloquant, c'est le fameux arrêt en écluse. Comme vous le voyez sur la photo, ça représente assez bien. On voit qu'il n'y a pas de bateau, ni à côté, ni à gauche, ni à droite qui peuvent passer, donc ça devrait ressembler un petit peu à ça sans eau.

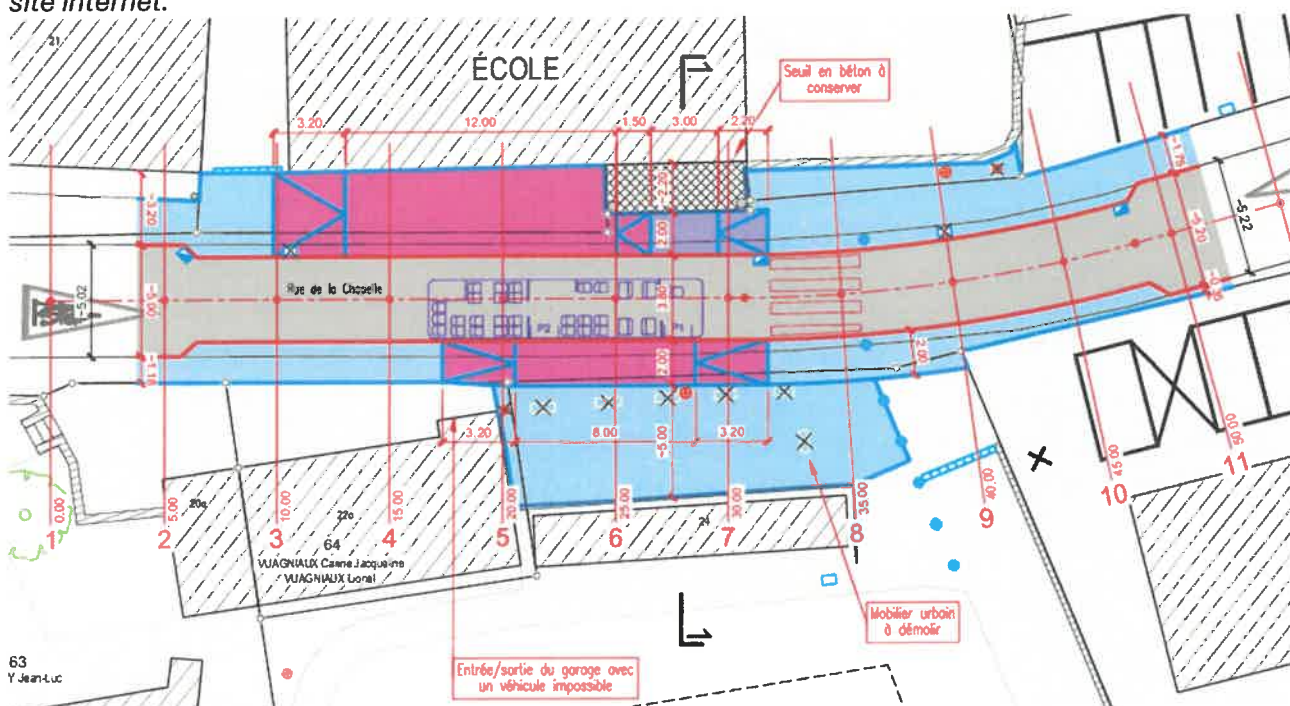
Le contexte : je vous fais un peu de lecture : "Les arrêts de bus des lignes de transports publics de l'ensemble de la Suisse doivent être mis en conformité depuis le 31 décembre 2023. Donc il n'y a pas besoin de vous dire qu'on a passablement de retard sur le sujet. Cette adaptation des infrastructures consiste principalement à assurer une hauteur et une largeur suffisante des quais pour permettre l'embarquement et le débarquement des personnes en chaise roulante ou se servant d'un déambulateur." Ce que je trouve bien dans ce contexte-là, c'est qu'il y a aussi d'autres avantages. On voit que cette mise en conformité offre également d'autres avantages tels que poussette, vélo, enfant, etc. afin d'assurer l'utilisation des transports publics de manière autonome: Les prescriptions techniques détaillées se trouvent dans les normes, mais ça on va passer. A noter que la LHand prévoit qu'il est possible de renoncer à une mise en conformité lorsque le principe de proportionnalité, le rapport coût/bénéfice, n'est pas respecté sous réserve de la décision du Tribunal ou de l'autorité administrative compétente. L'exemple très concret c'est l'arrêt Béthanie. Quand je demande aux TPF des décomptes de montées et descentes, c'est 2 par jour. Donc automatiquement, on est tous d'accord qu'on ne va pas forcément devoir mettre en conformité l'arrêt de bus Béthanie.

Un petit résumé sur la vie du projet : on a fait une étude de mobilité avec le Bureau Christe & Gigax en 2022, donc ça fait quand même un moment qu'on y réfléchit, on a investi CHF 15'000.00 pour cette étude. Ensuite le SMO a émis un avis favorable au financement de l'État. Juste pour la petite histoire, en amont, les TPF finançaient à hauteur de 10% les arrêts de bus, parce qu'on est sur des routes communales, alors que le Canton finançait les arrêts de bus sur les routes cantonales. Et puis la loi a changé et aujourd'hui, on verra par la suite, le financement est différent. Donc le SMO a émis un préavis favorable à ce financement. Ensuite, vous allez me dire, mais Christian, qu'est-ce que t'as fait du 30 août 2024 au 22 septembre 2025 ? Là on voit qu'il y a quand même une longue période. Mais on n'a pas attendu, on a intégré le MEP. C'est important pour le Conseil communal qu'on ne fasse pas tout et n'importe quoi. On savait qu'on avait une volonté de vraiment diversifier ce centre de village et on voulait être sûr que ça s'intégrait bien avec le MEP. Et la réponse, sous le contrôle de mes collègues et de Stéphane, c'est oui, OK, cet arrêt de bus comme il est, c'est parfait sur le MEP. On se souvient, on veut vraiment mettre de la verticalité. Vous vous souvenez, le MEP de Châbles, on part depuis la crèche et on descend jusqu'au verger et on a cette transversalité du village et l'idée c'est que ça s'intègre bien. C'est assez logique parce qu'autrement, si on tombe sur un arrêt en écluse au milieu du passage, ça va être compliqué. On avait vraiment besoin de finir ces études pour le MEP, pour dire "OK, l'arrêt de bus en écluse, il est parfait". Maintenant on a le go, c'est pour ça qu'on est là aujourd'hui.

Pour le projet de l'ouvrage, le permis de construire et l'appel d'offres on verra par la suite.

J'ai fait un petit résumé sur ce tableau, parce que vous vous allez me dire on n'a pas que l'arrêt de Châbles à mettre en conformité. Donc Châbles Ecole, on en a parlé : arrêt bloquant, Béthanie : statu quo, on va le laisser tel quel et Châbles Pâle c'est clair que ça sera supprimé. Je ne vous ai pas fait des photos, mais on dépose les enfants devant un mur. Et en montant c'est un virage, donc c'est tous les jours un exploit que tout se passe bien et là aussi c'est plus ou moins 9 montées et descentes par jour donc c'est pas énorme. Donc je pense que tout ce beau monde pourra marcher 100m et rejoindre l'arrêt école à Châbles. Et l'arrêt Cheyres Ecole : Ce qu'on dit à toutes les autorités : certes, il est à mettre en conformité, mais on veut saisir l'opportunité du MEP pour repenser et le mettre en conformité à ce moment-là et pas avant. Je trouve toujours intéressant de lire ces préavis. "Alors après l'évaluation du dossier d'intention, le service de mobilité, le SMO a émis un préavis favorable à un financement par l'État du projet d'arrêt de bus", lettre datée du 30 août 2024. Ce que j'aime bien à l'État, c'est que c'est toujours sous réserve. "Sous réserve de l'approbation du plan d'infrastructure de mobilité PIM par la Direction du développement territorial de la mobilité et de l'environnement DIME. Sur cette base, le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieurs CFA afin de déterminer les aménagements constructifs. Donc maintenant l'idée du projet, c'est vraiment de réaliser un projet avec un permis de construire. C'est la demande de crédit que j'aurais besoin ce soir.

L'important, c'est l'accessibilité de la parcelle 64. Aujourd'hui, on est en cours de discussion, ça se passent bien, et c'est intéressant. Et je ne l'ai pas dit, mais c'est évident qu'on renforce la sécurité des usagers, notamment des écoliers. J'ai oublié de dire en début de présentation pour les citoyens qui lisent les PV que la fiche détaillée, parce qu'on se donne beaucoup de peine à faire ces fiches détaillées, elles sont accessibles pour les citoyens, donc n'hésitez pas aussi à les orienter sur notre magnifique site internet.



Voilà le fameux projet, qui n'est pas le projet définitif, ça peut encore bouger : en rose, c'est l'arrêt qui sera surélevée de 22 cm. Là on a un petit préau avec un sol en béton. Et un petit chemin qui arrive derrière qui est juste sur le côté. Donc on a compris, c'est l'écluse, le bus, il est dessiné ici sur ce côté-là, ensuite il tourne, il vient de l'autre côté. Et puis ce qui est en bleu, c'est un seuil de 6 cm donc automatiquement on doit rattraper les niveaux d'un trottoir normal. Donc voilà ce que ça veut dire un arrêt en écluse, on a tous ces problèmes de visibilité à régler entre la montée ici sur la crèche et puis les autres accès, mais ça devrait donner ça. Et je répète, c'est pas un projet définitif, donc ça peut évoluer. Si on prend la coupe type, alors j'entends déjà et j'ai déjà pas mal de discussions avec quelques



agriculteurs qui me disent les machines sont toujours de plus en plus grosses, moi j'en suis complètement conscient, la législation aussi. Ici, on a la route existante, une route environ à 5m. Par la suite, on voit qu'on a un trottoir, on aura un quai à 2m pour les enfants, donc on a vraiment une possibilité avec cette hauteur de 16 cm. Et puis de l'autre côté pareil, ça c'est le côté où il y a les vélos, où on a une zone de raccordement quasiment de 5m. On voit qu'on laisse vraiment 2 espaces assez grands pour les enfants. Le périmètre, le projet, ce montant-là, c'est pour faire quoi ? C'est le projet d'ouvrage du plan d'infrastructures et la procédure de demande d'autorisation. Je reviendrai avec des offres entrées, un permis de construction, tout le monde est OK, on est prêt à réaliser, puis un crédit de réalisation et puis avec la comparaison des offres et des propositions d'adjudication.

On est en septembre 2025, l'idée est, alors là, ça me fait vraiment mal au cœur et on est en train de rédiger un article pour le prochain Cheyres-Châbles Info. C'est clair qu'on parle de 2027. Ce n'est pas demain matin. Franchement, ce que je vois tous les matins, ça me paraît long, mais on va essayer de raccourcir ce délai, mais c'est un délai réaliste.

Nous avons demandé une offre d'honoraire au bureau d'ingénieur civil avec lequel nous travaillons sur le réseau routier de Châbles depuis 3 ans. La participation financière cantonale sera connue uniquement lorsque le projet obtiendra le permis de construire : faisabilité technique et coût de réalisation.

M. Cornioley détaille le projet :

Le projet de l'ouvrage	CHF	22'100.00
La procédure de demande d'autorisation	CHF	5'500.00
L'appel d'offres	CHF	8'800.00
Les divers et imprévus	CHF	3'600.00
TOTAL HT	CHF	40'000.00
TVA 8.1%	CHF	3'240.00
TOTAL TTC	CHF	43'240.00
ARRONDI	CHF	44'000.00

Le financement se fera par les liquidités courantes et l'amortissement est prévu sur 10 ans.

M. Christian Cornioley demande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit d'engagement.

Mme la présidente remercie M. Cornioley et passe la parole à la Commission financière.

M. Dylan Fontana, secrétaire de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie en date du 2 septembre 2025 pour étudier cette demande. M. Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation. Cela fait longtemps que nous discutons de cette zone, il est donc temps d'avancer avec ce projet. Même si c'est une nécessité, nous devons souligner que le coût final s'élèvera à environ CHF 300'000.-. La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 44'000.00 TTC financé par les liquidités communales.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. Denis Chanez, Conseiller général

J'ai pas forcément une remarque sur le projet que j'encourage vivement, je trouve très bien. Juste une petite remarque sur l'arrêt de bus Pâles, que j'emprunte, que j'apprécie bien de prendre avec mes



enfants, je ne trouve pas qu'il est dangereux. Je pense que c'est des écoliers qui viennent au milieu du village, effectivement. Mais j'aime bien le prendre aussi.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement de CHF 44'000.00 pour la mise en conformité de l'arrêt de bus « Châbles, Ecole » - Phase d'étude lèvent la main.

Vote :

Approbation : 23 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit pour la mise en conformité de l'arrêt de bus « Châbles, Ecole » - Phase d'étude est approuvée par 23 voix.

**6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 136'000.00 pour la réfection de la route en Crevel
- Phase d'étude**

M. Daniel Chanez a une remarque concernant l'entrée en matière.

M. Daniel Chanez, Conseiller général

Chères Conseillères, Chers Conseillers, conformément à l'article 14 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, je vous demande d'adopter la non-entrée en matière sur ce point inscrit à l'ordre du jour. En effet, la planification financière à moyen et long terme nous a été présentée à l'instant. Le crédit demandé ce soir concerne la phase d'étude de la réfection de la route de Crevel pour un montant de CHF 136'000.00. Cette réflexion coûtera probablement plusieurs millions et la capacité financière de notre commune est liée à sa planification à moyen et long terme.

La Commission financière a pris connaissance de la planification financière à long et moyen terme en même temps que vous. Il est donc impossible pour elle de se prononcer en faveur de ce crédit d'étude avant la séance. Bien qu'un montant de CHF 136'000.00 vous soit demandé ce soir, il ne faut pas perdre de vue que celui-ci est lié à la rénovation de la route. Celle-ci a été estimée à plusieurs millions. Dès lors, cet événement doit être intégré dans la vision et les priorités établies par le Conseil communal. Je vous demande dès lors, avec l'appui de la Commission financière, un report de ce point à la prochaine séance du Conseil général le 1^{er} décembre prochain sous la forme d'une non-entrée en matière. Ce délai permettra à la Commission financière d'intégrer non seulement la demande d'étude, mais également le projet de réflexion et d'avoir en ses mains tous les éléments pour prévoir préavisier l'objet correctement. Je tiens à relever, ainsi que les membres de la Commission financière, que nous ne remettons pas en cause la réfection de la route de Crevel, sa nécessité et son bien-fondé. Le rôle de la Commission financière est d'évaluer les finances de la commune. Sans la présentation de données ce soir, en tenant compte des importants investissements liés au MEP, il nous est impossible de donner un préavis positif à cet objet.

Il est indispensable de garder à l'esprit que le crédit d'étude est lié à la réalisation de la route et que l'ensemble doit être considéré et non le montant de CHF 136'000.00. Dès lors, la non-entrée en matière permettra à la Commission financière de se positionner en toute connaissance de cause.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Pour moi ce qu'il faut savoir c'est que on peut se revoir, moi je ne serai pas là, je serai en vacances au mois de décembre, mais peu importe. Mes collègues porteront le point, mais il n'y a rien qui va changer. Aujourd'hui, ce qu'il faut savoir, c'est qu'au niveau financier, on a besoin de faire ces études-là pour pouvoir avoir un projet de réalisation, des offres entrées comme on l'a dit tout à l'heure et ensuite avec ça, on va réussir à le placer. Aujourd'hui, quand on vient présenter ces niveaux d'études,



automatiquement on fait des estimations. Je répète, ce sont des estimations sur les montants annoncés. Automatiquement on a la vision de cette planification. J'entends et je comprends le fait que l'on découvre ça ce soir. Par contre, il n'y a pas d'éléments plus techniques. Aujourd'hui, il faudra faire. Après la question, c'est de dire oui, bien sûr que ça ne change pas ma vie si on reporte de 2-3 mois les choses. En fait, ça ne change rien du tout, ni ma vie ni le projet. On a tenu compte de ces montants, c'est juste ce qu'il faut savoir, on peut reporter, je ne serai pas là, quelqu'un portera. Apparemment tout le monde est d'accord sur le besoin, mais je veux dire qu'il faut être conscient qu'il y a pas d'autres éléments que ces montants-là. Philippe l'a dit, on va vivre que des arbitrages financiers, on va vivre des choses : on a vécu le COVID, on a vécu des inondations. Toute notre vie, sur une planification financière, on devra corriger. Ce qui est important c'est d'avoir un cap, une vision et après on fera les corrections nécessaires dans chaque législature. Donc moi je suis vraiment d'avis de pouvoir avancer avec les bureaux qui ont travaillé, avec les parties prenantes, je rappelle : derrière il y a les CFF, la Grande Carrière, sur un tel projet et c'est extrêmement compliqué. Au même titre, souvent j'entends la remarque disant pour quelle raison on travaille toujours avec le même bureau. Ça fait 4 ans qu'on travaille sur ce projet-là. Donc voilà juste pour la partie financière. Alors j'entends que la commission financière ne peut pas donner et je comprends la raison. Moi je n'ai aucun problème sur cette non-entrée en matière. Alors sentez-vous à l'aise de voter ce que vous voulez parce que pour moi il y a 0 problème, c'est juste on se retrouve au même endroit avec les mêmes questions et il n'y a rien d'autre sauf un préavis peut-être qui sera différent.

Mme la présidente remercie M. Cornioley et ouvre la discussion sur la demande de non-entrée en matière.

Mme Janine Grandgirard, Conseillère générale

Je suis tout à fait d'accord avec la position de la Commission financière concernant le manque d'information. Cependant, cette demande de crédit de CHF 136'000.00 est pour la phase d'étude et non pour le crédit de rénovation. Cela fait plus de 10 ans que nous demandons un projet de rénovation de la route de Crevel. Cette restauration est plus que nécessaire pour la sécurité de nos enfants et les utilisateurs en tout genre. Même si d'autres projets bien plus importants nous attendent ces prochaines années. Demander une non-entrée en matière et remettre le même dossier en décembre ne sert à rien. C'est seulement une perte de temps.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Pour soutenir mon collègue, je pense que ce qu'il faut comprendre c'est qu'on engage une entreprise la derrière. Aujourd'hui, on a une fenêtre pour travailler. Si on ne fait pas ce projet maintenant, il y a des bureaux d'ingénieurs qui vont prendre d'autres mandats et dans 6 mois, ils vont peut-être tout simplement plus traiter nos données. Ça va reporter encore l'objet dans le futur.

La parole n'étant plus demandé, la présidente passe au vote sur la non-entrée en matière.

Selon la loi sur les communes, articles 14 et 22 du règlement, nous allons procéder au vote concernant la non-entrée en matière du point 6 du tractanda. Je demande aux conseillères et conseillers généraux qui acceptent la demande de non-entrée en matière concernant le crédit d'engagement de CHF 136'000.00 pour la réfection de la route de Crevel - phase étude, de lever la main.

Vote :

Approbation : 14 Avis contraire : 7 Abstention : 2
La demande de non-entrée est acceptée par 14 voix.

7. Demande d'un crédit d'engagement de Fr. 110.000.00 pour création d'un Plan d'Aménagement de Détail pour le secteur du Caravaning

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole à M. Stéphane Rey, Conseiller communal en charge du dicastère.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Dans le secteur à prescription spéciale du caravaning, les constructions sont régies par le règlement du plan spécial du caravaning "A la gare". Ce règlement date de 1995 et ne reflète plus la réalité actuelle, il doit être actualisé. Outre les dispositions communales, le règlement privé des usagers du caravaning s'applique également pour encadrer les constructions dans ce secteur. La coexistence d'un règlement communal et d'un règlement privé entraîne des chevauchements et des incohérences qui compliquent l'application du droit. Une unification des règles gérant les constructions s'impose dans le but de clarifier ce cadre juridique.

Depuis l'entrée en vigueur du règlement actuel, de nouveaux éléments ont émergé et modifient significativement les conditions d'occupation du secteur. On observe notamment une tendance croissante des habitants à y résider à l'année, une évolution des usages en matière de chauffage, avec une adoption accrue des pompes à chaleur, ainsi qu'un risque récurrent de crues qui soulève des enjeux importants de sécurité. Ces nouvelles réalités, absentes du cadre réglementaire initial, justifient une réévaluation du règlement afin d'assurer une gestion adaptée, cohérente et durable du territoire. Finalement, dans le cadre des conditions d'approbation du Plan d'aménagement local (PAL), les services du Canton ont demandé une révision du règlement afin d'en renforcer la clarté et la sécurité juridique.

Sur le plan légal, l'établissement d'un plan d'aménagement de détail (PAD) est obligatoire pour les aires de camping-caravaning d'une surface minimale de 5'000 m². La superficie "À la Gare" s'élevant à environ 73'000 m², un PAD est donc requis en vertu des dispositions cantonales.



Le périmètre du projet touche l'ensemble du secteur du caravaning selon le Plan d'Affectation des Zones (PAZ), zone à prescription particulières dit "A la Gare". (Secteur encadré en rouge)

Le PAD remplacera l'ancien règlement. Le nouvel arbitrage reprendra les enjeux de police des constructions figurant dans le règlement de portée privée des usagers du caravaning.

L'association des propriétaires A la gare ADP sera partie prenante du projet, car elle devra modifier son règlement privé.

M. Rey détaille le projet :

Phase préliminaire	CHF	14'500.00
Dossier pour l'examen préalable	CHF	50'500.00
Plan de mobilité	CHF	7'500.00



Enquête publique	CHF	3'500.00
Dossier d'approbation (+/-20%)	CHF	24'000.00
Taxes et arrondis	CHF	10'000.00
Total TTC	CHF	110'000.00

Ce projet permettra d'assurer une gestion adaptée, cohérente et durable du territoire. La clarté et la sécurité juridique seront renforcés.

En conséquence, le Conseil communal demande au Conseil général: d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 110'000.00 pour la création d'un plan d'aménagement de détail pour le secteur du caravaning.

Mme la présidente remercie M. Rey et passe la parole à la Commission financière.

M. Dylan Fontana, secrétaire de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie en date du 2 septembre 2025 pour étudier cette demande. M. Stéphane Rey, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation. Il est impératif de mettre en place ce PAD en raison du grand nombre de demandes de mise à l'enquête que la commune reçoit chaque mois. Ce processus doit être synchronisé avec le bouclage du PAL. La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 110'000.00 financé par un emprunt.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. Nicolas Riedo, Conseiller général

C'est juste une question d'ordre technique. Tu as parlé du règlement de l'ADP si je ne dis pas de bêtises. C'est-à-dire qu'il pourra se mettre à jour ou qu'il devra se mettre à jour ?

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Il devra se mettre à jour. Aujourd'hui il y a des éléments comme les distances dans ce règlement-là et l'idée c'est d'intégrer un règlement qu'on puisse appliquer au niveau de la commune. Si tu veux, au niveau de l'application on peut se positionner que sur la partie qui est réglementée par la commune. Et aujourd'hui, on a pas mal de difficultés à respecter ces distances, etc. C'est principalement ces éléments-là qui devront être réintégrés. Il y a d'autres éléments, comme par exemple l'infiltration des eaux de pluie, etc. Des éléments qui causent pas mal de souci à Christian avec les réseaux d'eaux claires. Les gens se branchent sur les eaux usées, donc on veut cadrer ces éléments-là dans un règlement communal. Et on va sortir ça de l'ADP.

M. Nicolas Riedo, Conseiller général

Mais ça veut dire que les gens devront se mettre en ordre par rapport à la situation qu'ils ont maintenant ? Je prends l'exemple, s'il y a 2 cabanons qui n'ont pas la distance au feu, ils vont se mettre en ordre tout de suite ou ce sera seulement en cas de transformation ?

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Alors là je ne peux pas donner de réponse claire, c'est le projet qui permettra de déterminer cela. Dans le droit, il y a une notion de droit acquis, dans le droit de la construction. C'est clair que les gens ne vont pas raser. Ils auraient un droit acquis. Et le jour où ils rasent et qu'ils font quelque chose, ils vont se mettre en conformité. Ça permettra aussi à la commune d'être beaucoup plus contraignante par rapport à ces notions. Aujourd'hui, on a "le cul entre 2 chaises" pour faire appliquer les règles.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000.00 pour la création d'un Plan d'aménagement de détail pour le secteur du caravanning

Vote :

Approbation : 23 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit d'engagement de CHF 110'000.00 pour la création d'un Plan d'aménagement de détail pour le secteur du caravanning est acceptée par 23 voix.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal, quitte la séance.

8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF. 136000.00 pour la fusion et l'actualisation du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole à M. Christian Cornioley, Conseiller communal en charge du dicastère.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Je pars du principe que vous avez reçu des fiches de projet assez bien détaillées, donc j'ai essayé de vous faire un petit résumé et sur cette présentation, il y a un titre un petit peu de lecture mais juste peut-être 2 petites photos d'entrée que je trouve toujours intéressantes. Donc on appelle ça le SIT, c'est un système informatique qui nous donne toutes les données.



En **jaune** les collecteurs sans propriétaires.

Dans les champs sur Châbles, les drainages sans propriétaires

En **rouge** les canalisations eau usée

En **bleu** les canalisations eau clair

J'ai fait 2 petits extraits. Vous voyez en jaune, c'est les collecteurs sans propriétaires ou les drainages, en rouge, les canalisations d'eaux d'usées, et en bleu, les canalisations d'eaux claires. Donc on voit bien qu'aujourd'hui les fondamentaux dans un bureau technique, c'est d'avoir des données précises. Ce qu'on n'a pas forcément, mais on est déjà au stade où on ne sait même pas qui a la propriété, donc c'est quand même un élément très important au niveau de la technicité quand on fait des projets, c'est de savoir qui est le propriétaire pour savoir bien sûr qui paye quoi.



Les points jaunes représentent les chambres :
l'altitude de fond est manquante.

Les traits en jaunes représentent les canalisations :
l'altitude amont-aval est manquante

La 2e photo : on voit tout le côté caravanning ici à Cheyres, on n'a pas les hauteurs de chambre, on n'a pas les éléments techniques sur les installations, donc on voit que sur chaque projet, je l'ai dit assez, chaque fois qu'on ouvre le sol, on découvre, qu'on a une conduite qui est à 15m à côté, ça pose passablement de problème. Voilà, c'est juste pour vous illustrer un petit peu toutes ces difficultés quand on n'a pas des données à jour et dans un système, c'est la croix et la bannière.

Le contexte de cette demande de crédit : l'idée c'est qu'on repousse toujours ces travaux un peu fastidieux d'aller récolter des données, d'aller dans le terrain, d'aller mesurer, etc. Et aujourd'hui, on doit vraiment changer la dynamique. L'idée c'est vraiment qu'il est temps de l'inclusion et d'engager une dynamique proactive centrée sur la maîtrise des équipes basée sur le maintien de l'existant et la maîtrise. Et pour maîtriser, il faut vraiment avoir de la donnée. Aujourd'hui, on ne peut plus aller chercher dans le classeur comme peut-être il y a 40 ans. Le carnet du lait, c'est terminé. Ce projet s'inscrit dans une volonté d'anticiper les besoins, prévoir et éviter de subir et réduire drastiquement les interventions d'urgence et construire une organisation plus réactive et plus efficace. On a vraiment l'absence d'une base de données centralisée qui limite notre capacité à collaborer efficacement avec les entreprises extérieures, les autres services de l'administration et les partenaires traditionnels. Cela crée les silos, ralentit le processus et complique les échanges d'informations. Sur chaque projet d'habilitation ou de modification, automatiquement les bureaux d'ingénieurs s'adressent à notre service technique. Ils demandent des renseignements sur où je dois me raccorder, quelle profondeur pour qu'ils calculent les pentes sur la technicité. Comme vous avez des données qui ne sont pas fiables, automatiquement nos estimations sont complètement fausses et ça crée un rapport de confiance qui devient vraiment irritable entre nos services techniques et les externes. De plus, au quotidien, on voit tout ce qui est administratif. Automatiquement, ces difficultés engendrent des séances techniques, ils nous font revenir sur place, on a des fois des discussions disant "oui, mais vous nous avez dit de creuser, là on est à 15m, etc." Et ça, il faut vraiment que ça change. De plus au quotidien, les services techniques de la commune et de l'administration sont confrontés à des difficultés pour répondre de manière précise et rapide, ils travaillent avec des informations incomplètes. Ce qui nuit à la qualité du service rendu et reflète une mauvaise image de notre commune. Je remercie aussi Fabien qui avait fait un gros travail sur les archives. Il faut penser qu'il y a un super travail. Aujourd'hui, c'est ultra compliqué d'aller systématiquement pour aller chercher les plans, dans des archives, pour pouvoir répondre à des citoyens. Donc toujours la question sur ce genre de projet où



on doit mettre de l'argent pour récolter de la donnée et puis maîtriser la donnée. Ben si on ne fait rien, il se passe quoi? Ben si aucune mesure n'est prise, il y a réellement une démotivation du service technique, les problématiques sont systématiquement reportées à la prochaine législature et aux générations suivantes. Je pense que c'est aussi notre responsabilité de dire une fois on tord le cou à ça. Ça demande de la ressource, malgré qu'on mandate des externes. Les externes, il faudra y répondre, donc le service technique devra aussi s'engager en termes de capacité. C'est précisément dans ce contexte que des outils comme le plan général d'évacuation des eaux PGEE jouent un rôle clé dans la gestion de la planification du système d'évacuation des eaux communales. Il vise à garantir l'évacuation efficace et durable des eaux usées et pluviales, tout en protégeant l'environnement et la santé. Philippe parlait aussi, au bout de nos eaux usées, il y a la STEP. On doit aussi réinjecter passablement d'argent pour le maintien existant de cette STEP. Les objectifs de cette démarche sont les suivants : c'est une transition vers la nouvelle structure modulaire PGEE 2.0. Il faut savoir qu'il y a 12 modules et là on va vraiment travailler sur les 4 premiers modules qui sont vraiment la donnée et on va pour l'instant se limiter à ça dans un premier temps:

- *l'identification des modules nécessitant d'être mis à jour selon les enjeux communaux/intercommunaux et l'évolution de l'état de la technique.*
- *mise à jour des modules nécessaires selon les recommandations actuelles,*
- *planification des mesures de construction à l'horizon 15, 20 ans.*
- *adaptation d'un système de taxation commissaire prenant en compte le maintien de la valeur de ces installations.*

Je ne vais pas rentrer dans chaque livrable mais en clair comme je vous ai expliqué, on allait attaquer les 4 premiers modules : c'est déjà la propriété des installations, on est au clair, au final de ce projet, on sait qui est propriétaire ou pas, y a plus ces traits jaunes dans toute la commune, on a vu, on ne sait même plus qui est propriétaire ou pas, y compris les drainages. On a une gestion des données, on a un cadastre des installations, ça veut dire qu'on pourra aller dans le SIT et puis avoir des cadastres, des installations qui sont en ordre pour travailler avec l'architecture. Il y a une question de la Commission financière en disant après est-ce qu'on va dans un autre système, pour l'instant ça va rester dans le système SIT au niveau de ces données. Et puis le dernier module, le quatrième c'est l'état, l'assainissement et l'entretien. Et puis là c'est toute la planification des entretiens, tout ce qui est curage, quelque chose qu'on fait relativement peu en termes de maintien de l'existant sur ces types d'installations.

Le planning : on parle d'une année et demie, c'est fastidieux à faire des relevés et tout ça prend du temps de tous les côtés, donc on imagine ça sur une année et demie. L'idée c'est printemps 2027, on est sur la fin du projet et puis que les données sont disponibles à jour dans notre système. On devra vivre en parallèle, on ne va pas attendre ça pour avancer.

M. Cornioley détaille les coûts de ce projet qui ont été identifiés par un prestataire qui nous accompagne et qui connaît bien la commune sur ce problème d'eau usée :

Module I – propriété des installations	CHF	9'980.00
Module II – gestion des données	CHF	8'500.00
Module III – Cadastre des installations	CHF	60'250.00
Module IV – état, assainissement et entretien	CHF	19'000.00
Contrôle caméra des conduites zones Sous-la-Gare, Crevel	CHF	26'324.00
Les divers et imprévus	CHF	11'000.00
TOTAL HT	CHF	135'054.00
ARRONDI HT	CHF	136'000.00

Le financement se fera par emprunt en cas de liquidités courantes insuffisantes, le taux d'intérêt est de 2% et l'amortissement est prévu sur 10 ans.



Mme la présidente remercie M. Cornioley et passe la parole à la Commission financière.

M. Daniel Chanez, président de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie en date du 2 septembre 2025 pour étudier cette demande. M. Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Nous devons mettre à jour nos directives conformément au PGEE 2.0. L'objectif est de les enregistrer dans des données informatiques afin de garantir que nos conduites soient à jour. Actuellement, nous avons les plans, mais ils ne sont pas actualisés. L'objectif final est d'obtenir des données précises et à jour. Cela nous permettra de nous appuyer sur des informations fiables pour utiliser efficacement les outils de pilotage et assurer un bon suivi de nos conduites.

Ce projet est essentiel pour l'avenir de notre commune. Nous tenons à souligner qu'il est crucial de disposer des ressources adéquates pour mener à bien cette initiative. Cet outil de travail promet d'être précieux pour l'avenir.

Nous rendons attentif que ce crédit n'était pas prévu au budget.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 136'000.00 (HT), financé par un emprunt.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. Yves Chanez, Conseiller général

On sait que c'est le prestataire pour faire toutes ces démarches ?

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Le prestataire qui va nous accompagner c'est RWB qui nous ont accompagné sur les PGEE donc ils ont une connaissance. Et puis, par contre, on va mettre en concurrence tous ces contrôles caméra. Aujourd'hui c'est basé sur une estimation d'offres, mais là le contrôle caméra c'est peu de risque, il n'y a pas besoin d'une connaissance particulière, donc ça on va mettre en concurrence.

M. Denis Chanez, Conseiller général

Le périmètre d'exécution, c'est l'ensemble de la commune ? Ça va depuis Yvonand jusqu'à Font et depuis bord du lac jusqu'en haut. C'est vraiment l'ensemble de la commune ?

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Oui, aujourd'hui, on a 2 PGEE. Il y a le PGEE de Châbles et de Cheyres. L'idée est, d'où le titre de fusion, mais on parle du territoire communal. La situation, c'est un peu comme j'ai voulu montrer à travers les cartes. En fait, il y a des niveaux de connaissances et des exactitudes qui changent vraiment par rapport à des lieux. Mais je veux dire, ce n'est pas plus simple au caravanning qu'ailleurs. L'idée, c'est vraiment d'avoir une qualité des données sur l'ensemble du territoire.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement de Fr.136'000.00 pour la fusion et l'actuation du Plan général d'évacuation de eaux lèvent la main.

Vote :

Approbation : 23

Avis contraire : 0

Abstention : 0

La demande de crédit d'engagement de CHF 136'000.00 pour la fusion et l'actuation du Plan général d'évacuation de eaux est acceptée par 23 voix.



9. Informations du Conseil communal

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole à tous les conseillers communaux. Durant ce point, seuls les membres de l'Exécutif ont droit à la parole.

M. Fabien Monney

- **Personnel :** On a le plaisir de vous présenter de nouveaux collaborateurs au service des parcs et chemins. Il est connu, il travaille déjà à la déchetterie. Il s'agit de Jérôme Fontaine, qui habite à Cheyres, qui est marié et a 3 enfants. Il a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2025.
Du côté de la crèche, on a une nouvelle stagiaire, Mme Catarina Batista Félix, qui habite à Domdidier, qui a 20 ans et qui a pris ses fonctions le 1^{er} août 2025.
- **2500^e habitant :** Notre commune a passé le cap des 2'500 habitants ! Le 2500^e habitant est un nouveau-né ! Il s'appelle Roman Lemaître. Il est né le 18 avril 2025 et habite à Châbles. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa famille, la plus cordiale bienvenue dans notre commune. Pour marquer cette étape, un arbre commémoratif sera planté lors d'un petit moment convivial organisé dans courant de l'automne par la commune.

M. Philippe Rapo

- **Gestnergie 4.0 :** Le Groupe E entamera dans les prochaines semaines la 3^e phase de la modernisation des installations électriques sur les pontons. Plusieurs services restent inaccessibles : webcam, météo, température du lac et de l'air. Le fournisseur Loxsystem (Payerne) est fortement critiqué pour ces dysfonctionnements persistants.
- **Le nouveau Règlement des Ports :** est toujours en stand-by.
- **Le dragage du grand port :** Le sujet sera présenté au prochain Conseil général. Plusieurs bateaux se sont ensablés récemment. Le problème est l'absence de dragage et baisse du niveau du lac de 20 cm.
- **La Réfection Digue Est :** travaux prévus pour 2026–2027.
- **La Réfection du môle côté Jura :** 2 solutions envisagées (avec ou sans palplanche). Un 3^e avis sera probablement sollicité. Le projet sera présenté lors d'un prochain Conseil général.
- **Rénovation des petits ports :** le projet est toujours en cours.
- **Faucardage des ports :** notre capitaine m'a informé que les locataires sont enchantés, et que notre port est considéré comme le mieux entretenu autour du lac de Neuchâtel en matière de faucardage des algues. Une information plus complète vous sera présentée en décembre.
- **La planification financière :** Conformément au point 2 de la réunion de ce soir, un nouvel outil de gestion est désormais opérationnel. Il permet de planifier les investissements sur le long terme de manière plus efficace et transparente
- **Site internet :** Le site officiel est en ligne depuis une semaine. Il bénéficie d'un nouveau graphisme. Pensez à vous inscrire pour recevoir des informations par courriel ou des alertes par SMS selon vos préférences. L'application mobile compatible Android et IOS sera mise en service dès le 23 septembre. Si vous avez des petites remarques, avisez l'administration !
- **Le projet de protection anti-érosion La Grande Carrière :** Mise à l'enquête prévue : fin 2025 – début 2026. Démarrage des travaux : septembre – octobre 2026

M. Christian Cornioley

- **Les chantiers :**
 - mise en place des zones 30 à Cheyres : c'est terminé
 - renouvellement de l'éclairage public : c'est terminé dans les 2 villages. Il n'y a plus de lampe à incandescences. On est en train de préparer avec Stéphane un petit article pour les citoyens dans

le prochain CCI. Moi je trouve intéressant. Je rappelle qu'on réduit drastiquement notre consommation énergétique sur l'éclairage public, on divise quasiment par 2, donc ça, c'est aussi intéressant sur l'investissement.

- L'étude hydrologique et l'étude de mise en œuvre de la création d'une chambre de contrôle des sources de Vaularbel à Cheyres : c'est en cours.
- Les passages pour piétons : je vous avais déjà expliqué que nous avons reçu le rapport du SPC et que c'était la douche froide. On est en train de préparer un article du CCI parce qu'il faut accompagner les choses. Ça va être de nouveau compliqué. C'est des sujets simples, mais quand on vous explique qu'un passage pour piétons, il faut le supprimer alors que les gens l'ont utilisé. On a un bel exemple à Cheyres devant chez la famille Rapo qui ont utilisé ce passage toute leur vie et que moi, je vais devoir le gratter, avant des élections, autant vous dire que ça va être chaud. Donc c'est plus aux normes, c'est plus conforme. Le rapport du SPC, ils ont toujours l'élégance de ne pas nous dire qu'il faut l'enlever, mais quand ils nous font la liste de ce qu'il faut faire, automatiquement là-bas pour une famille, on ne va pas faire un sur-voie, ni un sous-voie, donc à un moment donné, le Conseil communal, mes collègues et moi-même, on a dû prendre la décision de dire : qu'est-ce qu'on supprime, qu'est-ce qu'on modifie, etc. Si je les prends par le haut, Rue de la Gare à Cheyres : ça sera supprimé; Rue du Port à Cheyres : ça sera supprimé avec un petit bémol, mais on va encore voir si on ne peut pas le déplacer de 50m et le mettre avant l'entrée de la Rue du Port; Béthanie : c'est supprimé, mais je trouve élégant de dire à des citoyens qui ont l'habitude de l'utiliser, de dire on supprime, mais on met en place une autre mesure pour compenser, qui serait peut-être une réduction de vitesse dans cette zone-là; Rue du Four : pas conforme, on va rechercher l'alternative. Pour l'instant on ne parle pas de giratoire, on se détend pour ceux qui habitent Châbles, mais pour vous dire qu'à un moment donné il y a un bâti construit pour Châbles, c'est clair que je vois des têtes qui s'agitent, mais c'est le genre de rapport qu'on trouve et on dit on le met où ? On va sous la terre, sur la terre ? C'est stratosphérique de lire ces documents, c'est des démarches cantonales. Et dans le document, ils vous expliquent que vous avez la responsabilité, que vous devez le faire; Rue de la Chapelle/Condémine : non conforme, là peut-être une alternative plus technique, on a déjà discuté pour ces gens qui l'utilisent., on sait que c'est très utilisé pour le quartier de la Condémine, c'est de voir comment on peut mettre en conformité ce passage. Franchement, c'est un vrai sujet, ça paraît anodin, mais c'est des vrais sujets. Nous avons 18 passages en piétons sur l'ensemble du territoire communal. Souvent, ils se basent sur les normes, les normes VSS sur la visibilité, OSR (ordonnance sur la signalisation routière).
- Eau potable – état de situation : franchement je me suis pris une douche froide. Je pense qu'on vous avait déjà expliqué. On avait pris, avec Fabien, un sourcier, on avait fait Châbles, on a vu qu'il y avait un potentiel, il y avait de l'eau potable, on le voit bien. Ensuite, on était convaincus, on est montés à Fribourg pour aller voir les plans, et on était assez convaincus et ultra motivés qu'à Vaularbel il y a un potentiel juste énorme. Le rapport hydrologique, je l'ai là, pour ceux qui veulent le consulter en buvant un verre, en fait, c'est Niet, donc il n'y a pas. Et là, c'est un peu la douche froide, c'est qu'il n'y a pas de potentiel selon le rapport. Si je résume, on consomme 150'000m³ d'eau potable par année. Quand on voit le Puit du moulin est HS, La Chavanne est HS, le Pissiau est HS. On achète en moyenne les 3 dernières années 150'000 m³ d'eau à l'Arribru, association de transport entre le Grac côté Estavayer et Sagénor, côté Yverdon. L'eau provient un peu de Lully, du Grac, un peu d'eau du lac et puis de Sagénor. Sagénor comptera CHF 2.20 le m³, CHF 1.50 au Grac, on vend nous à CHF 1.40, on est déjà au plafond. Donc en clair, on a un vrai enjeu, c'est quelle vision ? Est-ce qu'un jour, et je rappelle les 10 dernières années, dans nos comptes, on vendait quasiment entre CHF 70'000.00 et CHF 90'000.00 d'eau à nos partenaires qui étaient connectés à l'Arribru. Il y aura vraiment pour la prochaine législature des enjeux stratégiques ? Est-ce qu'on veut redevenir indépendant au niveau de notre production d'eau potable ? Si c'est oui, à quel prix ? Et comment ? Est-ce qu'on pompe l'eau du lac, on met une installation, est-ce

qu'on met des filtres charbon partout ? Mais à CHF 1.40/m³, tout le monde oublie, c'est surréaliste, on parle de CHF 4.00-5.00/m³ juste pour avoir une petite notion. Il faudra vraiment qu'on se pose des questions, ou bien on accepte comme pour les eaux usées, on accepte que les 20 prochaines années, on est dépendant de l'Arribru et on achète au prix de l'Arribru et travaille en association. C'est vrai que c'est des enjeux en termes de dépendance ou d'indépendance. Je répète aussi parce que c'est pas bien compris, peut-être de tout le monde, le Puit du Moulin ainsi que La Chavanne, en plus des problèmes de Chlorothalonil pour le Puit du Moulin et d'*Escherichia coli* pour La Chavanne, on a des problèmes de zones S1-S2-S3, donc ces zones ne sont pas validées. On a eu l'autorisation de produire, mais maintenant le Canton demande une validation de ces zones. Ils ont mandaté Géosol, un bureau d'étude au niveau cantonal, ils sont venus et à la fin, la question c'est qu'on pourra plus exploiter du tout. Donc, comme je l'ai expliqué en entrée, je ne voulais pas après cette douche froide là sur le statut de Vaularbel et tout ce questionnement donc on va laisser ça gentiment pour la prochaine législature.

- Bonne nouvelle : je voulais finir sur une bonne nouvelle et c'est pour ça que mon point 4 s'appelle bonne nouvelle. En parlant ce matin avec Marlyse, je lui dis mais je vais leur dire quoi comme bonne nouvelle parce que j'ai fait ce slide c'était bien avant et elle m'a dit la bonne nouvelle, Christian, c'est que tu ne seras pas là au mois décembre, ça sera plus simple pour moi pour faire le PV !

Mme Mary-Ann Hayoz

- **AES** : nous avons 107 élèves qui sont présents cette année.
- **Ecoles** : la reprise scolaire s'est faite le jeudi 28 août, nous avons 215 élèves.
- **Crèche** : nous avons 44 élèves qui ont pris le chemin de la crèche.
- **AMOK** : Nous avons été jeudi passé au CO avec Fabien, Rémy, les concierges, les enseignants ainsi que notre directrice scolaire et moi-même, afin d'y recevoir une information de la police sur le plan qui est mis en place qui s'appelle AMOK. Vous en avez peut-être déjà entendu parler. Beaucoup pensent que cela n'arrive qu'ailleurs On se dit toujours de toute façon c'est dans une autre école, y a pas de raison que ça arrive chez nous, on a un petit village. Malheureusement, ça peut très bien arriver chez nous. On a eu un exemple en 2023 à Cortaillod, il y a un individu menaçant qui est entré dans une école primaire. Grâce au plan AMOK, les élèves ont pu être rapidement mis en sécurité. Cet événement a montré que le protocole fonctionne bien en cas d'urgence. C'est important aussi de voir comment ça fonctionne. C'est toujours la même chose, le fictif et le concret, des fois souvent il y a des différences. Dans ce type de situation, l'auteur de l'attaque a souvent prévu sa propre mort, ou envisagé en tout cas de se suicider à la fin de l'acte. Parfois, il ou elle se rend à la police après l'attaque. Ce genre d'attaque peut ressembler à un attentat terroriste. Elle peut être commise avec une arme à feu, une arme blanche, un véhicule, des explosifs ou d'autres moyens dangereux. Chez nous, pour la commune de Cheyres-Châbles, on a demandé à un bureau d'architecture de faire des plans d'évacuation afin d'avoir une procédure pour les élèves en cas d'urgence. Les enseignants vont aussi recevoir une formation en ce sens, ainsi que les encadrants de l'accueil extrascolaire et de la crèche.
- **Cookids** : on a un nouveau service de repas Cookids. Ça se situe à Marly. Voici quelques informations sur l'équipe et son fonctionnement de cuisine. Je vous lis juste dans les grandes lignes. L'équipe est dirigée par Yannick, chef de cuisine. Il est soutenu par un responsable de la production et par leurs 2 sous-chefs. En tout, 13 personnes travaillent dans l'entreprise. Il y a 4 cuisiniers avec 1CFC, un chef spécialisé en diététique, 3 aides de cuisine, 5 livreurs. Ils ont acheté des véhicules électriques pour assurer la livraison de manière écologique. Chaque jour, ils préparent des repas complets et équilibrés. Voici la structure des menus : il y a une entrée avec une salade ou une soupe selon les saisons, un plat principal avec des légumes, des féculents comme du riz, des pâtes ou des pommes de terre, et une source de protéines. Ils proposent aussi chaque semaine un jour avec du poisson, deux jours avec de la viande, deux jours végétariens. Pour le dessert, il y a un fruit ou un



produit laitier. Leur objectif est de proposer des repas sains, variés et bons, tout en respectant les besoins de chacun. Puis l'équipe travaille avec soin et on a des bons retours effectivement. Par contre, le point négatif, on a dû augmenter le prix des repas, mais on s'est rendu compte que c'est pas l'industrie comme c'était de l'autre côté. Ils sont consciencieux dans ce qu'ils font. Et puis c'est très varié. Et ça plaît aux enfants même que c'est végétarien certains jours.

10. Information du Conseil général

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

Mme la présidente donne la parole aux présidents des commissions qui désirent s'exprimer.

Commission financière – M. Daniel Chanez, président

Néant.

Commission des naturalisations – M. Denis Chanez, président

On a reçu un dossier aujourd'hui. On va se rencontrer prochainement.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey, président

Néant.

Commission d'avenir des Petits Ports – Mme Janine Grandgirard, présidente

Néant.

Commission des Seniors – M. Bernard Pochon, président

Néant.

11. Divers

Il n'y a pas de remarque concernant l'entrée en matière.

M. Daniel Chanez, Conseiller général

C'est juste pour officialiser la chose : c'est au niveau du Chemin-Neuf, qu'on regarde un peu ensemble comment il faut faire, parce qu'il y a eu des barrières qui ont été mises. Pour régler un petit peu la chose.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Juste peut-être pour préciser, je résume : on a mis des barrières de circulation routière au début du Chemin-Neuf. On se rappelle, il y a un tracteur qui est passé tout droit l'année passée. On m'explique qu'avant d'aller mettre des barrières à certains endroits, il faut peut-être aller protéger où il y a déjà eu un accident, parce qu'il y a déjà eu un accident, heureusement pas trop grave et puis cette installation de barrière, il faut savoir qu'elles sont opposées à une certaine distance de la route. On ne fait pas ce qu'on veut de nouveau. Et on a été interpellé par plusieurs agriculteurs. L'idée avec Daniel, c'est qu'on ne va pas bouger la barrière parce qu'elle a un peu de distance. Le Chemin-Neuf, pour ceux qui l'emploient, c'est compliqué, que ce soit un tracteur, un vélo, même à pied, c'est ultra étroit. Donc j'invite aussi tous les agriculteurs, à faire le tour, pas forcément de se retrouver sur le Chemin-Neuf. Mais là l'idée c'est de voir avec le Service des Ponts et Chaussées, si on peut mettre une signalisation adéquate pour sensibiliser l'étroitesse du passage.

Mme Janine Grandgirard, Conseillère générale



2 mamans du jour m'ont demandé à qui elle devait s'adresser concernant l'abri du bus à Cheyres. Je pense que vous avez remarqué son état. Les planches du toit sont pourries, il y a des trous et lorsqu'il pleut, le banc est trempé. Est-ce que c'est la commune qui doit gérer ça ou les TPF?

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

C'est la commune. C'est bien toutes les difficultés quand on ne maintient pas tellement l'existant, puis qu'on veut tout changer. Mais c'est clair qu'il faut qu'on maintienne l'existant. Après il faut expliquer à ce genre de citoyen, c'est sympa de passer vers toi parce que c'est un peu ton rôle. Mais qu'ils n'hésitent pas aussi à s'adresser directement au bureau communal. C'est la première fois que j'entends ce genre de remarques. Mais c'est sous la responsabilité de la commune. Donc, on ira boucher les trous.

M. Dylan Fontana, Conseiller général

Je reviens avec les passages piétons parce qu'à l'époque tu m'avais dit il y avait trop de passages piétons et qu'on ne pouvait pas en rajouter. Maintenant est-ce qu'il y a une possibilité de rajouter par exemple au rond-point à Cheyres ou pas du tout ?

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Suite à ce rapport, on a convoqué la personne qui l'a réalisé, parce qu'automatiquement vous avez compris qu'on était en mode ultra chaud bouillant. Pour l'instant on n'a pas du tout évoqué ce point-là, ce sera peut-être chose qu'on va devoir évoquer donc bon, on parle, c'est ce magnifique giratoire à Cheyres et ils ont validé un passage piéton protégé, donc en fait il y a un îlot au milieu, qui protège, mais on n'a pas le marquage de passage pour piétons. À l'époque c'était niet, donc le canton ne voulait pas donner l'autorisation, mais on reprendra peut-être la discussion. Mais on n'a pas du tout évoqué cette problématique. On avait déjà 18 autres problématiques à traiter avec eux, mais on aura l'occasion de les revoir. Je leur poserai la question. On a reçu encore dernièrement, on discutait tout à l'heure au Conseil communal, une doléance dans ce sens-là, donc ça c'est peut-être aussi quelque chose aussi à négocier et puis à leur expliquer la nécessité. Après de nouveau, on a compris leur méthodologie quand on les a reçues : c'est une visibilité, il applique la norme. Automatiquement, si tu te mets à côté et tu regardes si tu as une visibilité à X mètres de ce côté, automatiquement t'as un giratoire, donc tu ne vois rien. J'imagine déjà leur argumentaire par rapport au champ de visibilité et c'est déjà pour ça à l'époque, la raison c'était pas tellement le nombre, c'est que ça ne correspondait pas aux visibilitées. Je répète, quand vous êtes soit à côté ou automobiliste, vous devez avoir la garantie au niveau de la sécurité. Je reprendrai le point, je leur poserai la question.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la présidente** remercie les personnes présentes à cette séance et invite chacun à partager la verrée.

Elle clôt la séance à 22h07.

Pour le bureau du Conseil général

La Secrétaire communale
Marlyse Dubey

La présidente du Conseil général
Laure Marti

Cheyres, le 10 octobre 2025

Prochaine séance du Conseil général le lundi 1^{er} décembre 2025 à Cheyres.